

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

CANTON DU VAL D'ARIEGE

COMMUNE DE VERNAJOU

ARRETE MUNICIPAL N° 61-2022

Portant réglementation du stationnement et de la circulation sur la Place de la Mairie à l'occasion du festival « Appel d'Air »

Le Maire de la commune de Vernajoul,

Vu les articles L 2212-2, L2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à l'occasion du Festival « Appel d'Air », organisé le samedi 10 septembre 2022 à VERNAJOU, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation Place de la Mairie,

ARRETE

Article 1 :

A compter du vendredi 9 septembre 2022 et jusqu'au lundi 12 septembre 2022 inclus, le stationnement et la circulation seront interdits Place de la Mairie.

Article 2 :

Le présent arrêté sera affiché aux abords de la place publique, et des barrières matérialiseront l'interdiction d'accès.

Article 3 :

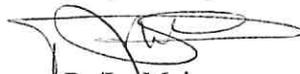
Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La gendarmerie de Varilhes
- Au SDIS de l'Ariège

Fait à Vernajoul, le 7 septembre 2022



Po/Le Maire,
Sylviane RÉGALON
Adjointe au Maire

